



DÉCISION

N° : 2026- 365

Exécutoire le : 1 0 SEP. 2026

Publiée / Notifiée le : 1 0 SEP. 2026

Visée le : 0 9 SEP. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché 26020 :

Réhabilitation de deux pontons existants Commune de Tresserve

ATTRIBUTION

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée en date du 15/06/2026,
Considérant la nécessité pour Grand Lac de réhabiliter 2 pontons existants sur la commune de Tresserve,

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'offre du groupement d'entreprises Sikoo Marine Solution / CDES dont le mandataire, Sikoo Marine Solution est domicilié, 113 Allée du Soleil 74320 Sevrier,

Considérant l'avis de la commission des procédures adaptées en date du 25/08/2026,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

De signer le marché n°26020 avec le groupement d'entreprises Sikoo Marine Solution / CDES pour un montant forfaitaire de 146 068.00 € HT

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le mandataire du groupement : Sikoo Marine Solution

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux et gens du voyage
le 07/09/2026 16:18:11



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-365 - Marché 26020 : Réhabilitation de deux pontons existants Commune de Tresserve - Attribution - -

Date de transmission de l'acte : 09/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 09/09/2026

Numéro de l'acte : Dec2600 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260907-Dec2600-AI

Date de décision : 07/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

